

## Commune de Nandrin : Animations et stages - vacances scolaires

### Projet pédagogique

Les animations et stages de vacances sont, depuis 2007, organisés par la commune de Nandrin. Leur maintien est primordial compte tenu de la demande formulée par la population et au vu de la pertinence de proposer un maximum d'offres d'accueil durant les congés scolaires. Chaque animation et stage comporte un thème fil conducteur.

Les animations et stages de vacances ont pour objectifs :

- Favoriser le développement de l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, affectif, psychomoteur et relationnel par des activités variées d'animation, d'expression, de création, de communication et d'activités physiques ;
  - N'étant pas inscrits dans un domaine d'activités précises, les stages de vacances offrent la possibilité de proposer aux enfants un large choix d'activités dans lesquelles tous ces éléments se retrouvent.
- Soutenir les initiatives des enfants et l'expression de leur vécu ;
  - Si les enfants ont besoin d'être encadrés, ils n'ont pas besoin d'être totalement dirigés. Ils ont besoin de s'exprimer vis-à-vis de leur vécu, de leur personne. Les activités créatives, par exemple, laisseront place au ressenti des enfants. Sur un même thème, chaque enfant pourra l'interpréter à sa manière et ne pas être réduit à un modèle à suivre.
- Mettre en place des activités et outils favorisant l'autonomie ;
  - Les enfants sont installés dans un climat rassurant, une visite (prise de connaissance) des lieux les aidera à s'y sentir bien ce qui favorisera leur autonomie.
  - Du matériel est mis à disposition des enfants lors des activités, ils sont amenés à être responsables de celui-ci.
- Viser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect de ses différences ;
  - La tolérance est primordiale pour le bien être de tous. Si une situation devait poser problème (moquerie d'un enfant, d'un adulte, isolement,...), elle serait établie et un temps de discussions et d'explications, serait mis en place entre les animateurs et les enfants.
  - Les animations et stages n'ont aucune restriction liée à l'inscription, tous les enfants sont les bienvenus sans aucune discrimination.
- Encourager l'esprit de coopération, de solidarité dans une approche multiculturelle ;
- Amener l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
  - Aider les enfants à être porteur de leurs choix, leurs décisions mais en prenant compte des avis de chacun. Le comportement de toutes les personnes présentes au sein d'un stage (coordinateurs, animateurs, enfants, parents) reflète les comportements au sein d'une société. Il est nécessaire de les aider à ce que cela se fasse dans le respect de chacun et dans les meilleures conditions.  
Les adultes se doivent d'être les premiers à adopter un comportement citoyen, n'oublions pas que si les enfants écoutent ce que nous disons, ils reproduisent surtout ce que nous faisons, c'est ce que l'on appelle l'exemple.

Les convictions idéologiques, philosophiques et politiques de chacun (enfants et parents) seront respectées.

- Comme indiqué ci-dessus, les animations et stages organisés par la commune se font dans le respect de chacun et de ce qu'il est. Parfois c'est l'ignorance qui est la cause de l'intolérance et si ce n'est pas le cas, il faut apprendre à vivre dans le respect de nos différents choix.

### Organisation

- La commune s'engage à organiser les animations et stages durant les vacances scolaires dans une optique d'éducation permanente. Les activités seront variées et favoriseront la participation de chacun. Ces activités n'auront, en aucun cas, pour objectifs la recherche d'acquisition de savoirs ou de performances.

- Les animations et stages de la commune se veulent un exemple de qualité de vie, les conditions d'hygiène doivent être respectées. Lors de certaines activités, l'organisation veillera à proposer une alimentation saine. L'équipe d'animation sera vigilante au respect de cette ligne de conduite.
- Des règles de vie plus adaptées aux enfants et à leurs activités seront établies avec eux le premier jour. Ce qui permet un retour à ces règles lors de conflits.
- A travers le ROI, les parents sont également soumis à certaines règles de vie.
- Ces stages permettent l'accueil des enfants âgés de 2.5 à 12 ans. Pour des raisons de sécurité et de normes d'encadrement, l'Administration communale fixe un nombre maximum de participants.
- Les espaces de vie, les activités, le rythme de la journée, seront préparés et adaptés à l'âge des enfants et selon les groupes préalablement établis.
- Les animations et stages pendant les vacances scolaires sont organisés dans un esprit de convivialité. Si la rigueur fait partie intégrante de l'organisation et au sein de l'équipe d'animation, les enfants doivent se sentir dans un climat de détente tel que le sont les vacances.
- Des réunions préparatoires minimum sont mises en place en vue du bon déroulement des plaines de vacances. Ces réunions rassemblent toutes les personnes participant au déroulement des stages (bénévoles, animateurs brevetés ou non, coordinateurs ainsi que les éventuels intervenants durant la semaine).
- Lors de ces échanges, différents points seront abordés et l'organisation sera établie :
  - Présenter les objectifs et définir la méthode de travail ;
  - Définir les modalités pratiques : prise de connaissance des locaux, matériel et moyens mis à disposition, horaires, répartition des temps de garderies ;
  - Etablir le déroulement de la vie en groupe, le partage des lieux et du matériel ;
  - La coordination transmet une feuille de route reprenant tous les points importants de gestion à chaque animateur.
- Le coordinateur des animations et stages assurera un débriefing journalier avec l'équipe d'animation.
- Une réunion de fin de stage sera également organisée. Les forces et faiblesses seront alors soulignées en vue d'améliorer l'accueil proposé lors des futures organisations.
- Un numéro de contact sera transmis aux parents dès le premier jour, les communications qui le nécessiteront seront transmises aux animateurs du groupe d'enfants.
- Le premier jour, les parents rempliront une fiche santé pour leurs enfants.

Encadrement
-------------

- Le personnel d'encadrement sera engagé suite à un appel à candidatures ou repris de la réserve de recrutement déjà établie. Les nouveaux candidats seront rencontrés et sélectionnés en concertation entre la coordinatrice de l'Accueil Temps Libre, la responsable administrative et un représentant des autorités communales. Les candidats seront sélectionnés pour leurs aptitudes à répondre au profil requis, à savoir : qualité dans l'animation, connaissance de l'enfant et de ses besoins, antécédents (qualification, expérience pratique, ...), motivation personnelle, dynamisme, créativité et présentation.
- Lors de l'engagement nous privilégierons toujours les personnes porteuses d'un brevet de moniteur (ou assimilé) et/ou les personnes bénéficiant d'une large expérience pédagogique et d'animation.
- Afin de garantir un encadrement suffisant et adapté, l'encadrement proposé sera celui imposé par le décret Accueil Temps Libre de l'ONE.
- L'organisation des animations et stages de vacances se déroule également avec un réseau local selon le type d'activités proposées (bibliothèque, les associations sportives et culturelles de l'entité, des partenariats d'animations, l'ADEPS, ...)
- Certaines sorties sont assurées avec le car communal selon ses disponibilités.
- Le projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur seront distribués aux parents le premier jour du stage, lors de l'accueil du matin. Si aucune remarque n'est formulée de la part des parents, le contenu du document sera considéré comme accepté dans sa globalité.

Lieu - Infrastructure
-----------------------

- Les activités ont lieu au hall omnisports « Espace des Templiers » rue J. Pierco 4 à 4550 Villers Le Temple ainsi que dans les locaux des écoles de l'entité.
- Ces infrastructures répondent à un encadrement adapté et offrent des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité.
- Les écoles offrent un accueil adapté aux plus petits et des conditions d'hygiène dans le respect des normes (sanitaires, coin repas, coin repos, entretien des lieux)
- Le hall sportif est adapté à l'accueil des plus grands et plus petits, le matériel adéquat (tables, chaises,...) y est installé pendant toute la période de plaines et les conditions d'hygiène y sont respectées (sanitaires, entretien des lieux,...)